

**ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 24 - 224  
À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°23-372 DU 13 DÉCEMBRE 2023 MODIFIÉ**

Fixant la composition du comité de massif du Massif central

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfète coordonnatrice du Massif central  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne ;

Vu le décret n° 2017-755 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement des comités pour le développement, l'aménagement et la protection du massif des Alpes, du Massif central, du massif du Jura, du massif des Pyrénées et du massif des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-197 du 29 août 2023 fixant la liste des organismes représentés au comité de massif du Massif central, le nombre de leurs représentants et dans certains cas les modalités particulières de leur désignation ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 24-005 du 20 mars 2024 à l'arrêté préfectoral n° 23-197 du 29 août 2023 susvisé ;

Vu le décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale ;

Considérant les désignations et propositions des organismes ci-après ;

Sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

La liste des représentants au comité de massif du Massif central est modifiée comme suit.

### **COLLÈGE 1 – ÉLUS LOCAUX :**

#### **CONSEILS RÉGIONAUX :**

*Nouvelle Aquitaine :*

- M. Pascal CAVITTE, suppléant
- Mme Marie-Hélène MICHON, suppléante

#### **CONSEILS DÉPARTEMENTAUX :**

*Lozère :*

- M. Laurent SUAOU, titulaire
- Mme Christine HUGON, suppléante

### **COLLÈGE 2 – PARLEMENTAIRES :**

#### **ASSEMBLÉE NATIONALE :**

Membres titulaires :

- Deux sièges non pourvus

### **COLLÈGE 3 - REPRÉSENTANTS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES :**

#### **ORGANISATIONS SYNDICALES D'EMPLOYEURS :**

*Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) / Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

- M. Hervé MOUSTY (MEDEF), titulaire
- M. Daniel DRUILHET (CPME), suppléant

#### **ORGANISATIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES :**

*EDF Hydro :*

- M. Sébastien HÉRAULT, suppléant

### **ARTICLE 2 :**

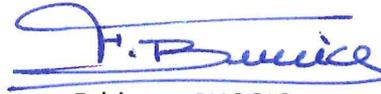
Les autres articles restent inchangés.

**ARTICLE 3 :**

Le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central, secrétaire des instances de massif, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.

Fait à Lyon, le **29 OCT. 2024**

La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfète coordonnatrice du Massif central,



Fabienne BUCCIO